



**CHARGE DE MISSION A L'ACTION INTERNATIONALE
A L'AGENCE FRANCAISE ANTICORRUPTION
(POSTE SUSCEPTIBLE D'ETRE VACANT)**

- Affectation :** Agence française anticorruption (AFA)
- Catégorie :** A+
- Corps :** **Magistrat de l'ordre judiciaire, administrateur civil ou corps équivalent**
- Emploi :** **Chargé de mission à l'action internationale**
- RIFSEEP :** **Groupe 2**
- Localisation :** 23, avenue d'Italie, 75013 Paris

1 – ACTIVITES DE L'AGENCE FRANÇAISE ANTICORRUPTION

Créée par la loi 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, l'Agence française anticorruption (AFA) est un service à compétence nationale, placé auprès du ministre chargé du budget et du ministre de la Justice. Dirigée par un magistrat de l'ordre judiciaire hors-hiérarchie nommé pour six ans par décret du président de la République, sa gestion administrative et financière est assurée par le ministère chargé du budget. L'Agence française anticorruption, comprend, outre une commission des sanctions et un conseil stratégique, deux sous-directions et un secrétariat général.

Sa composition est interministérielle et son effectif actuel est de 60 agents.

L'AFA a pour missions de prévenir les faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme et d'aider à leur détection par les autorités compétentes et les personnes qui y sont confrontées. Elle assure des fonctions de conseil, de contrôle et de coordination administrative et notamment, elle :

1° Apporte son appui aux administrations de l'Etat, aux collectivités territoriales et à toute personne physique ou morale en matière de prévention et de détection des faits de corruption, de trafic d'influence, de concussion, de prise illégale d'intérêt, de détournement de fonds publics et de favoritisme ;

2° Elabore des recommandations destinées à aider les personnes morales de droit public et de droit privé à prévenir et à détecter les faits de corruption.



3° Contrôle le respect de la mise en œuvre du programme anticorruption que doivent adopter les entreprises employant au moins 500 salariés et dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 M€ ainsi que des procédures de prévention et de détection des faits d'atteinte à la probité publique au sein des administrations de l'Etat, des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et sociétés d'économie mixte, et des associations et fondations reconnues d'utilité publique.

4° Participe à la représentation de la France dans les instances internationales (ONU DC, GRECO du Conseil de l'Europe, OCDE, G20, G7, IPACS) ;

5° Elabore le plan national pluriannuel de lutte contre la corruption.

2 – DESCRIPTION DU POSTE : MISSIONS, ATTRIBUTIONS ET ACTIVITES

Le chargé de mission sera chargé de proposer et mettre en œuvre l'action internationale de l'Agence, selon les orientations définies par la direction. Il travaille sous l'autorité du sous-directeur du conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales.

Avec l'assistance de son adjoint (catégorie A), il est responsable de l'animation de l'activité internationale multilatérale et bilatérale de l'AFA, en lien avec les départements compétents de l'Agence, notamment en :

- contribuant aux évaluations internationales de la France dans le cadre du GRECO (suivi de l'évaluation au titre du 5^{ème} cycle), des Nations Unies (2^{ème} phase de la mise en œuvre de la Convention de Merida) et de l'OCDE (évaluation au titre du 4^{ème} cycle) ;
- préparant la participation ou en représentant l'AFA dans les différentes enceintes internationales de travail, notamment au Conseil de l'Europe, à l'OCDE, à l'ONU DC, au sein d'IPACS, du Forum Economique Mondial, du G20 et du G7 ;
- participant à la coordination administrative et à la définition des positions des autorités françaises compétentes dans les enceintes internationales ;
- organisant et développant les activités de recherche de l'AFA, dans le cadre des appels à projets européens et internationaux ;
- contribuant à la mise en œuvre des actions de coopération bilatérales de l'AFA ;
- contribuant à l'animation et aux travaux du réseau des autorités de prévention de la corruption (NCPA) ;
- contribuant à la diffusion d'informations sur l'action internationale de l'AFA

Le poste est susceptible d'être vacant à compter du **1^{er} avril 2020**.



3 – DESCRIPTIF DU PROFIL RECHERCHE ET QUALITES REQUISES

Ce poste conviendrait à un magistrat de l'ordre judiciaire, un administrateur civil ou un membre d'un corps équivalent.

Les qualités suivantes sont requises pour le poste :

- connaissance des questions liées à la conformité (« *compliance* »), aux phénomènes de corruption et aux infractions d'atteinte au devoir de probité, aussi bien au plan national qu'international ;
- forte capacité d'analyse et de synthèse ;
- capacité à évoluer dans un cadre interministériel ;
- maîtrise professionnelle de l'anglais, à l'écrit et à l'oral (niveau C1 minimum) ;
- une expérience professionnelle de 7 ans minimum ;
- grande disponibilité et réactivité (déplacements réguliers à l'étranger à prévoir) ;
- sens élevé des relations humaines.

Les qualités suivantes constitueraient un atout pour le candidat :

- expérience internationale (mise en œuvre des projets de coopération internationale, connaissance des institutions internationales, poste ou expérience à l'étranger) ;
- maîtrise professionnelle, à l'écrit et à l'oral, d'une langue étrangère autre que l'anglais, notamment l'arabe, l'espagnol, ou le russe (niveau C1 minimum).

Pour tout renseignement complémentaire sur ce poste

Merci de bien vouloir prendre l'attache du secrétariat de M. Renaud JAUNE,
sous-directeur du conseil, de l'analyse stratégique et des affaires internationales,
Tel : 01.44.87.21.18 (renaud.jaune@afa.gouv.fr)

ou de M. Emmanuel FARHAT, chargé de mission à l'action internationale,
Tel : 01.44.87.21.10 (emmanuel.farhat@afa.gouv.fr)

Les dossiers de candidature (CV et lettre de motivation) accompagnés des 3 derniers comptes rendus d'entretien professionnel sont à transmettre, si possible via l'application « Passerelles », à M. Laurent BARNAUD, Secrétaire Général de l'Agence 23, avenue d'Italie, 75013 Paris, laurent.barnaud@afa.gouv.fr.